



## Newsletter printemps 2023

---

### Inhaltsverzeichnis

- [Nouvelle loi sur le CO2 avec taux d'incorporation](#)
  - [Obligation discutable de déclarer les cyberattaques](#)
  - [Prolongement des pistes à l'aéroport de Zurich](#)
  - [Assemblée générale le 26 mai à l'EuroAirport](#)
- 

Chères lectrices, chers lecteurs,

Pendant la session de printemps, j'ai eu l'occasion de rendre une première visite au nouveau chef du département du [DETEC](#), le conseiller fédéral Albert Rösti. Nous avons eu une bonne discussion sur l'importance de l'aviation suisse, la nouvelle loi sur le CO2 et le rôle d'AEROSUISSE. Le conseiller fédéral

Rösti apprécie notre organisation parce qu'elle œuvre fermement pour sensibiliser la politique au Palais fédéral à l'importance d'un transport aérien fonctionnel pour la Suisse.

Je vous souhaite un bon début de printemps et de joyeuses fêtes de Pâques.

*Thomas Hurter, conseiller national et président d'AEROSUISSE*



#### Nouvelle loi sur le CO2 avec taux d'incorporation

Les membres d'AEROSUISSE se sont fixés pour objectif d'atteindre la neutralité CO2 de l'aviation d'ici 2050. Il est donc impératif que la [loi sur le CO2](#) qui doit être révisée fixe les bonnes lignes directrices pour la période de 2025 à 2030. Afin de réduire efficacement les émissions de CO2 du trafic aérien et de limiter le transfert de CO2 vers l'étranger, AEROSUISSE a demandé dans une prise de position à la Commission de l'environnement du Conseil des Etats ([CEATE-E](#)) d'ancrer dans la nouvelle loi sur le CO2 un taux de mélange pour les carburants renouvelables, ceci en accord avec les réglementations de l'UE. En outre, le produit de la vente aux enchères des droits d'émission pour les aéronefs, qui n'est pas utilisé pour des subventions dans le transport transfrontalier de personnes, doit servir exclusivement à promouvoir des mesures directes et liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport aérien. La CEATE-E a suivi la proposition d'AEROSUISSE et s'engage, dans le cadre de la révision de la loi sur le CO2, en faveur d'un quota de mélange pour les carburants d'aviation renouvelables. De plus, la commission rejette l'initiative cantonale du canton de Zurich "[Introduction d'un impôt efficace sur le kérosène](#)", ce qui va également tout à fait dans le sens d'AEROSUISSE.

[Communiqué de presse de la CEATE-E du 22.03.2023](#)

#### Obligation discutable de déclarer les cyberattaques

AEROSUISSE est convaincue que l'obligation de déclarer les cyberattaques, basée sur la [loi sur la sécurité de l'information](#), n'est pas dans l'intérêt de la sécurité de l'infrastructure critique que sont les aéroports nationaux. Car ce ne sont pas seulement les cyberattaques qui doivent être déclarées, mais aussi les points faibles des systèmes informatiques. Cela entraîne des dépenses administratives inutiles pour les aéroports, mais aussi pour les autorités. C'est pourquoi, dans sa prise de position, AEROSUISSE se prononce uniquement en faveur de l'obligation de déclarer les cyberattaques et contre l'extension de cette obligation à la déclaration de tous les points faibles des systèmes informatiques.

#### Prolongement des pistes à l'aéroport de Zurich

L'[aéroport de Zurich](#) projette d'adapter légèrement son système de pistes, inchangé depuis 1976. En raison d'un examen complet de la sécurité des procédures d'exploitation, un rallongement de 400 mètres vers l'ouest de la piste 28, actuellement longue de 2500 mètres, et de 280 mètres vers le nord de la piste 32, longue de

3300 mètres, s'impose. En cas de pistes mouillées, les pilotes de certains avions long-courriers demandent une approche par le sud sur la piste 34 de 3700 mètres pendant les heures d'interdiction de survol de l'Allemagne, car les 2500 mètres de la piste 28 ne leur suffisent pas. Il s'agit donc d'augmenter la disponibilité des pistes concernées et non leur capacité. Avec les pistes rallongées, les opérations aériennes peuvent se dérouler de manière plus efficace, plus fiable et plus sûre. En outre, les derniers décollages long-courriers avant 23 heures auraient lieu depuis la piste 32, alors qu'aujourd'hui ces avions doivent rouler jusqu'à la piste 34, ce qui prend cinq à dix minutes. Le processus politique a déjà commencé, le [Grand Conseil zurichois](#) s'est penché sur la question le 31 mars. Une votation populaire devrait vraisemblablement avoir lieu en 2024.

[NZZ online du 31.03.2023](#)

[SRF News du 31.03.2023](#)

### Assemblée générale le 26 mai à l'EuroAirport

L'assemblée générale d'AEROSUISSE de cette année aura lieu le **vendredi 26 mai à l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Freiburg.**

Veuillez déjà réserver cette date. Outre les affaires statutaires, une intéressante visite en bus de l'aéroport binational vous attend.

---

#### AEROSUISSE

Fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses

Kapellenstrasse 14 / Case postale / 3001 Berne

[info@aerosuisse.ch](mailto:info@aerosuisse.ch)

[www.aerosuisse.ch](http://www.aerosuisse.ch)

[S'inscrire à la newsletter](#)

[Supprimer l'inscription à la newsletter](#)